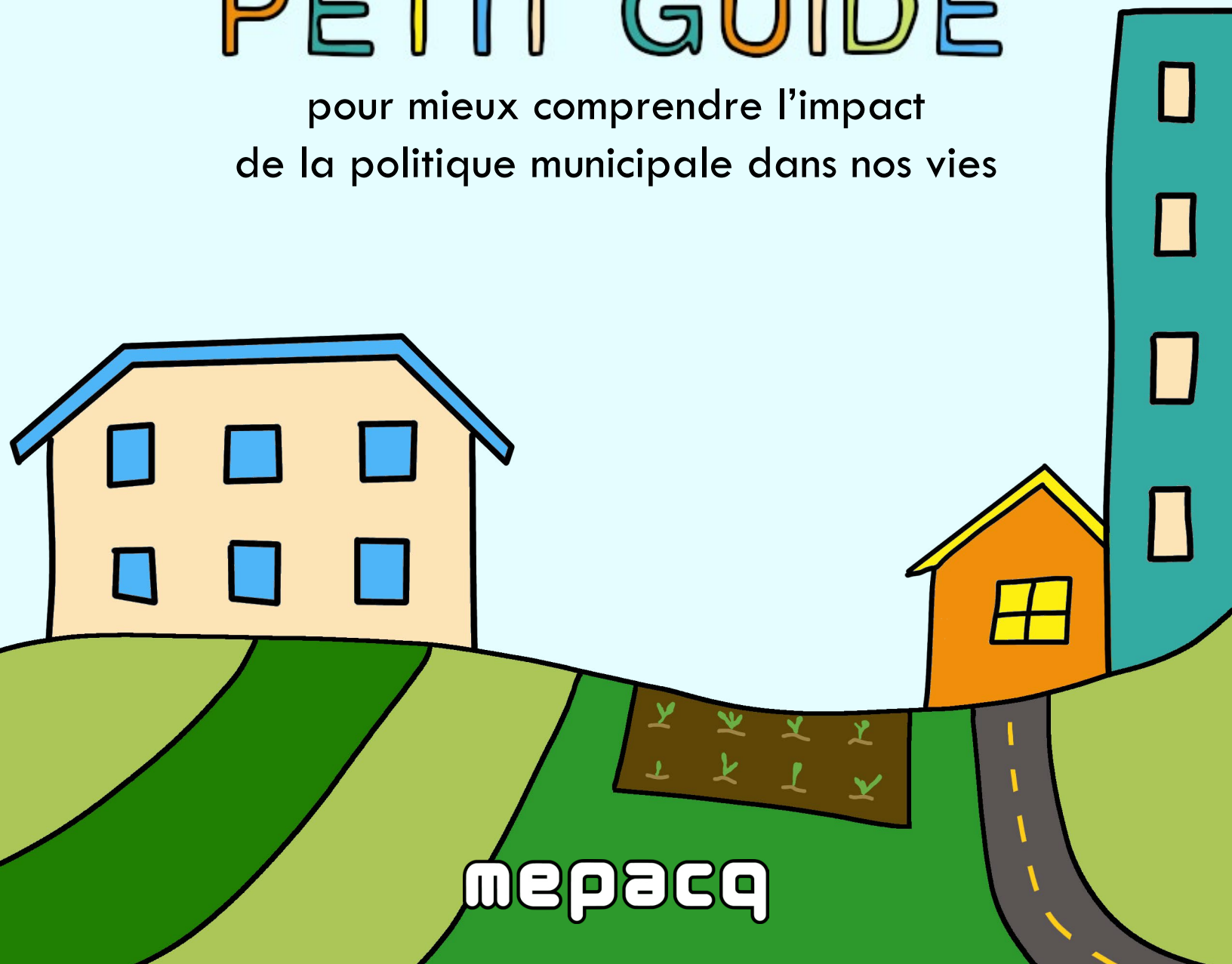


Élections municipales 2021



PETIT GUIDE

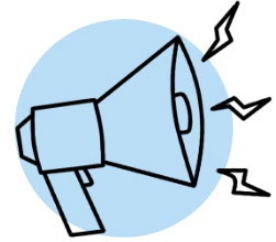
pour mieux comprendre l'impact
de la politique municipale dans nos vies



mepacq



Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
1600 De Lorimier, bureau 396, Montréal (Québec) H2K 3W5
Téléphone : 514-843-3236 | info@mepacq.qc.ca | www.mepacq.qc.ca



Qui sommes-nous?

Fondé en 1981, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) regroupe 11 tables régionales en éducation populaire autonome qui rassemblent à leur tour plus de 300 groupes populaires et communautaires autonomes répartis partout à travers le Québec. Par le moyen de l'éducation populaire, nous travaillons ensemble à la transformation sociale de manière à faire émerger la solidarité et la justice sociale dans notre société.

À qui s'adresse ce guide?

Ce guide s'adresse à tous les organismes qui se consacrent à l'éducation populaire. Il présente un tour d'horizon du pouvoir municipal et de son impact sur notre vie quotidienne. Ses objectifs sont :

- Susciter un débat pour répondre à la question « pourquoi est-ce important d'aller voter pour les élections municipales »
- Encourager la participation citoyenne à la vie démocratique des municipalités

Avertissement

Le MÉPACQ ne favorise aucun parti politique en particulier. Cependant, il vise la redistribution de la richesse, l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus vulnérables et des mesures politiques concrètes pour un mode de vie respectueux de l'environnement. Ainsi, nous vous invitons à questionner les programmes et les propositions des candidates et candidats de votre municipalité. Sont-ils pour la justice sociale et climatique ?

Septembre 2021

Ce document peut être reproduit en tout ou en partie à la condition de mentionner la source.



1- Mieux comprendre la vie démocratique municipale¹

Un peu d'histoire²

C'est la Constitution du Canada de 1867 qui confère aux provinces le pouvoir de gérer les villes. Ainsi, l'organisation municipale du Québec ne date pas d'hier. D'ailleurs, l'adoption du premier Code municipal remonte à 1870 et la promulgation de la Loi sur les cités et villes à 1908. Le paysage municipal québécois a évolué depuis au rythme de la création de nouvelles municipalités et surtout, à partir de la fin des années 1950, de la réorganisation administrative de municipalités existantes.

Dès la seconde moitié du XXe siècle, l'idée s'impose de mettre en commun les ressources au niveau régional afin de permettre aux municipalités d'offrir davantage de services à leur population. La création des communautés urbaines de Montréal et de Québec en 1970, puis des municipalités régionales de comté (MRC) en 1979 s'inscrit dans cette perspective.

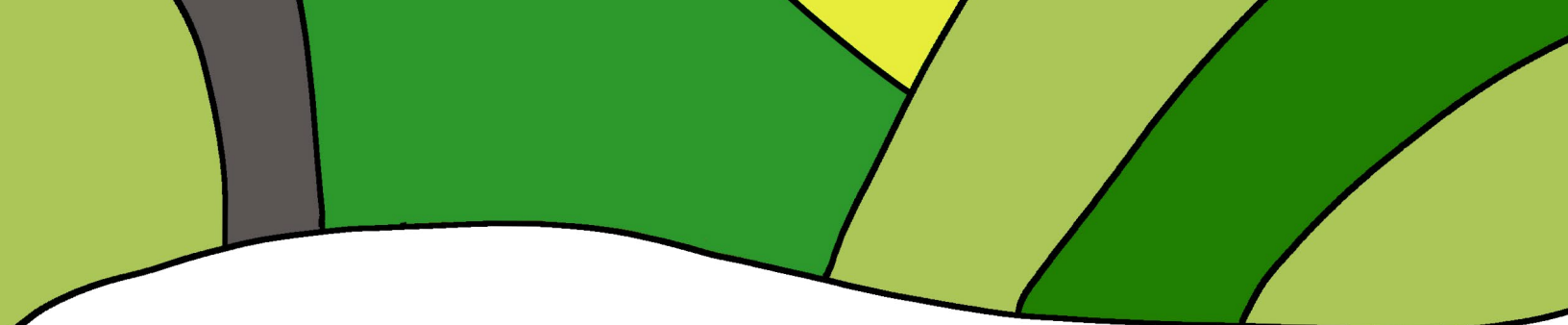
Au fil des années, quelques fusions municipales sont réalisées. L'an 2000 marque toutefois un tournant majeur avec la publication d'un livre blanc sur une réorganisation municipale controversée. Plusieurs municipalités sont dès lors obligées de fusionner. Une centaine d'entre elles sont touchées dont Montréal, Québec, Gatineau, Longueuil et Lévis. Le changement de gouvernement en 2003 permit aux municipalités qui s'étaient senties lésées d'entreprendre un processus de défusion, qui s'est achevé en 2006. Aujourd'hui, des mouvements en faveur de la défusion persistent toujours dans différentes villes du Québec.

Les lois

Près d'une cinquantaine de lois et chartes gèrent le monde municipal québécois. Les trois principales sont le Code municipal, la *Loi sur les cités et villes (C-19)* et la *Loi sur les compétences municipales (C-47.1)*. Le gouvernement a aussi adopté, le 15 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître*

1 <https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/je-minforme/conseil-municipal-et-elus/>

2 <https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/100e-anniversaire-du-ministere/le-saviez-vous/lorganisation-municipale/>



que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (C-13).

Avec cette loi, le gouvernement du Québec affirme donner une plus grande latitude aux municipalités en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de gouvernance et de transparence. Toutefois, une municipalité peut désormais être exemptée de l'approbation référendaire si elle adopte une politique de participation publique conforme aux exigences qui seront définies par règlement. De plus, le montant des contrats pouvant être octroyés de gré à gré passe à 100 000 \$ et l'obligation de faire paraître les avis publics dans les journaux locaux prend fin.

Les élections³

Cette année, les élections auront lieu le 7 novembre 2021. En fait, les élections municipales se tiennent à date fixe depuis 2005. Elles ont lieu le premier dimanche de novembre tous les quatre ans. C'est donc la cinquième fois dans l'histoire du Québec que les personnes citoyennes sont invitées à voter à date fixe pour les élections municipales.

À l'instar des élections fédérales et provinciales, il arrive cependant que des circonstances exceptionnelles, comme un poste de personne conseillère ou personne mairesse devenu vacant, fassent déclencher des élections partielles municipales dans une ville.

Les personnes élues

Le Québec compte quelque 8000 maires, mairesses, conseillers et conseillères, qui sont élus au suffrage universel. Ces élues et élus administrent les municipalités de sorte que celles-ci répondent aux besoins de la population. Ils et elles ont la responsabilité de représenter les citoyens et citoyennes et de défendre leurs intérêts.

S'il est de plus en plus rare qu'une personne élue puisse occuper son poste à temps partiel, plusieurs d'entre elles ont un deuxième emploi pour parvenir à maintenir une bonne situation financière. En effet, selon l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le salaire annuel moyen d'une mairesse ou d'un maire était de 15 000\$ en 2013⁴.

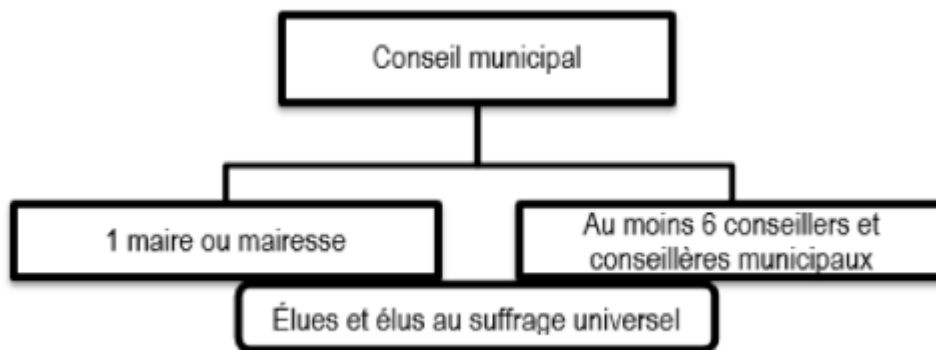
3 <https://www.electionsequbec.qc.ca/francais/municipal/index.php>

4 <https://umq.qc.ca/dossiers/gestion-et-gouvernance/remuneration-des-elus/>

Le conseil municipal

Les élus et élus siègent au conseil municipal. C'est là que se prennent toutes les décisions et que sont déterminées les orientations et les priorités d'action d'une municipalité. Les réunions du conseil sont ouvertes au public. Ainsi, les citoyens et citoyennes peuvent y poser des questions ou encore y déposer des pétitions.

En dehors de cette instance, les conseillers et conseillères ne peuvent pas prendre de décision au nom de la municipalité ni intervenir dans l'administration de celle-ci. Seul le maire ou la mairesse détient ce pouvoir, mais ne peut l'exercer qu'en cas de force majeure. Les conseillers et conseillères peuvent cependant prendre part et même siéger à divers commissions et comités et influencer les décisions prises par le maire ou la mairesse.

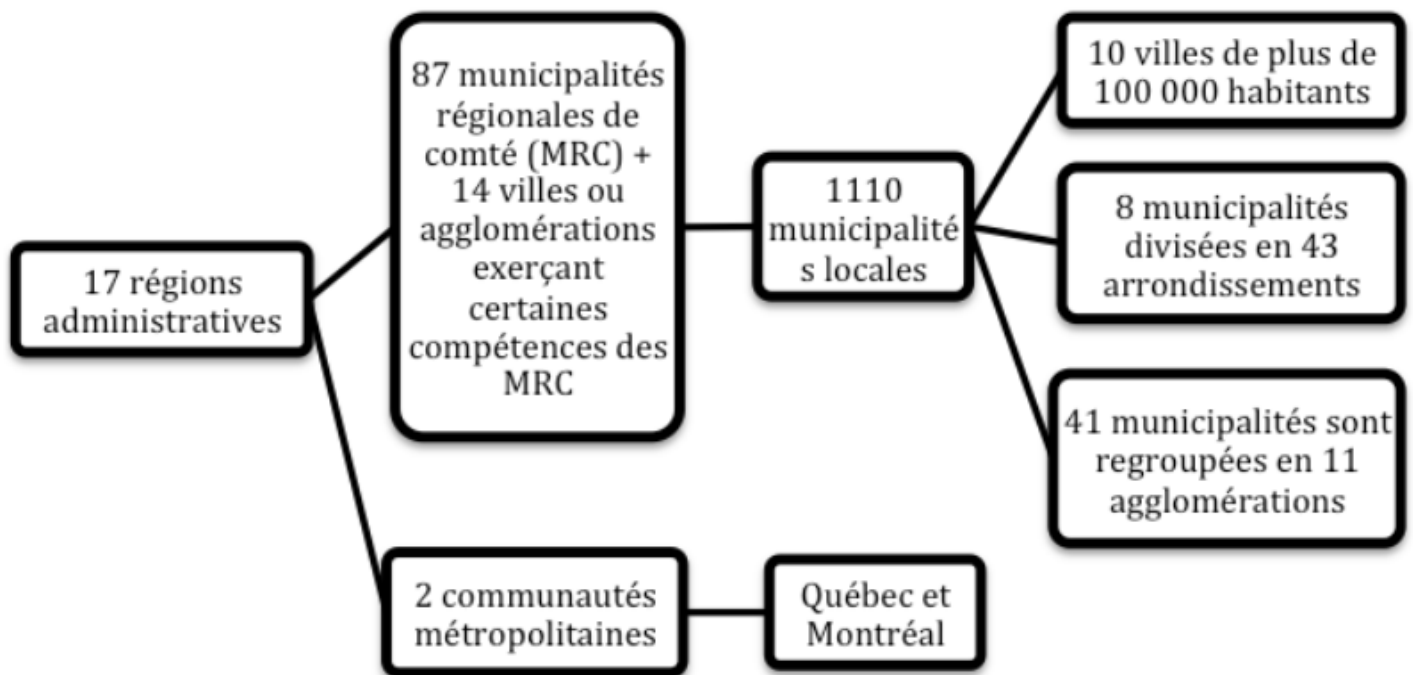


La direction générale

Le directeur général ou la directrice générale est le ou la fonctionnaire principale de la municipalité. Cette personne n'est donc pas élue. La direction générale est placée sous l'autorité du conseil municipal et est responsable de l'administration de la municipalité. Ainsi, elle planifie, organise, dirige et contrôle les activités de celle-ci. Elle assure aussi les communications entre le conseil et les autres fonctionnaires, employés et employées.

Les structures municipales et régionales⁵

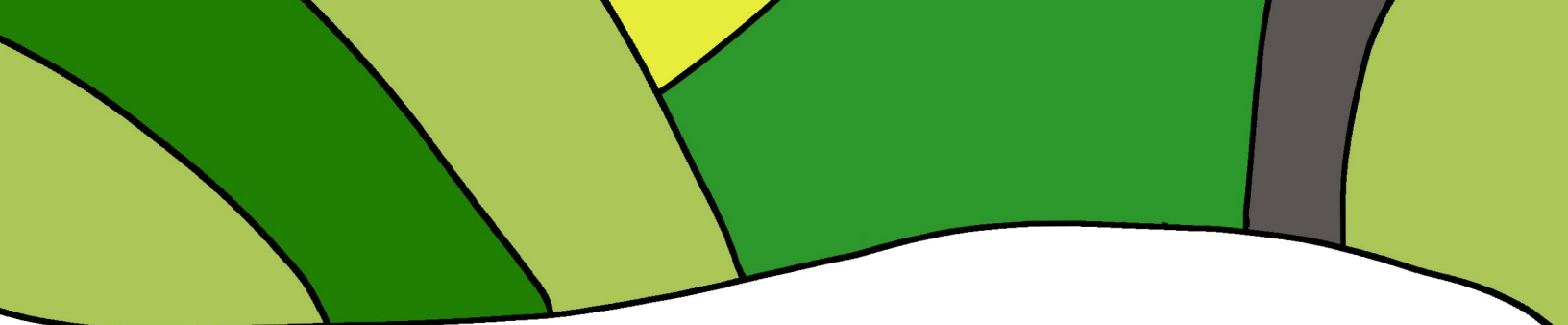
Dans les méandres de la démocratie municipale, plusieurs enjeux sont discutés et des décisions sont prises à différents niveaux de pouvoir. Voici les structures dans lesquelles évoluent les élus et élues.



Les municipalités locales

Le Québec compte 1110 municipalités locales parmi lesquelles on retrouve des municipalités, des villes, des paroisses, des villages, des cantons et des cantons unis, qui sont régies par le Code municipal ou la *Loi sur les cités et villes*. De plus, on retrouve sur le territoire québécois 14 villages nordiques, 8 villages cris, un village naskapi et un gouvernement régional (Eeyou Istchee Baie-James).

⁵ https://jemepresente.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/organisation_territoriale/BRO_OrganisationMunicipale_2020.pdf



Parmi les municipalités locales, dix villes comptent plus de 100 000 habitants et habitantes : Montréal, Québec, Laval, Gatineau, Longueuil, Sherbrooke, Saguenay, Lévis, Trois-Rivières et Terrebonne. Ces villes regroupent 47,6 % de la population du Québec et 55 % des emplois de la province.

Les arrondissements

Au Québec, huit municipalités sont divisées en arrondissements. Ceux-ci ont été créés à la suite des fusions municipales de 2002 afin de préserver les particularités locales et gérer les services de proximité.

Les agglomérations

Les agglomérations sont composées de municipalités qui avaient été fusionnées en 2002, mais qui se sont défusionnées en 2006. Elles sont regroupées autour d'une municipalité centrale, qui exerce certaines compétences d'intérêt commun sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, on compte onze agglomérations qui regroupent 41 municipalités au Québec.



Les municipalités régionales de comté (MRC)

Une municipalité régionale de comté regroupe toutes les municipalités locales situées sur son territoire. Cette instance a été créée pour faciliter la mise en commun et la gestion des décisions régionales. Chaque MRC est dirigée par un conseil formé des maires et des mairesses des municipalités locales qui la composent. Ce dernier est dirigé par un préfet ou une préfète, qui peut être élu par les membres du conseil ou par les citoyens et citoyennes de la MRC. Certaines grandes villes, comme Québec, Montréal, Gatineau et Sherbrooke, constituent leur propre MRC et ont donc à la fois les compétences de villes et de MRC.

Les communautés métropolitaines

Les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ont été créées pour développer une vision partagée du développement régional. La première compte 82 municipalités où vivent 4 millions de personnes. Son conseil est composé de 28 élus et élues des municipalités membres. La seconde compte 28 municipalités où vivent 808 553 personnes. Son conseil est composé de 17 élus et élues des municipalités membres.

Portrait des villes et municipalités du Québec⁶

Tranche de population	Nombre de municipalités	Population	Proportion de la population (%)
Moins de 2.000	711	587.567	6,9
De 2.000 à 9.999	290	1.181.293	13,9
De 10.000 à 24.999	60	938.242	11,1
De 25.000 à 99.000	36	1.660.402	19,6
De 100.000 et plus	10	4.043.331	47,6
Villages Cris, villages Naskapi et villages Nordiques.	23	14.161	0,17

Note : Ce tableau ne tient pas compte des communautés ou territoires qui ne sont pas des municipalités (territoires, réserves indiennes, villages autochtones ou autres) comptant 185 instances locales regroupant 74 130 habitants et habitantes représentant un peu moins de 1 % de la population.

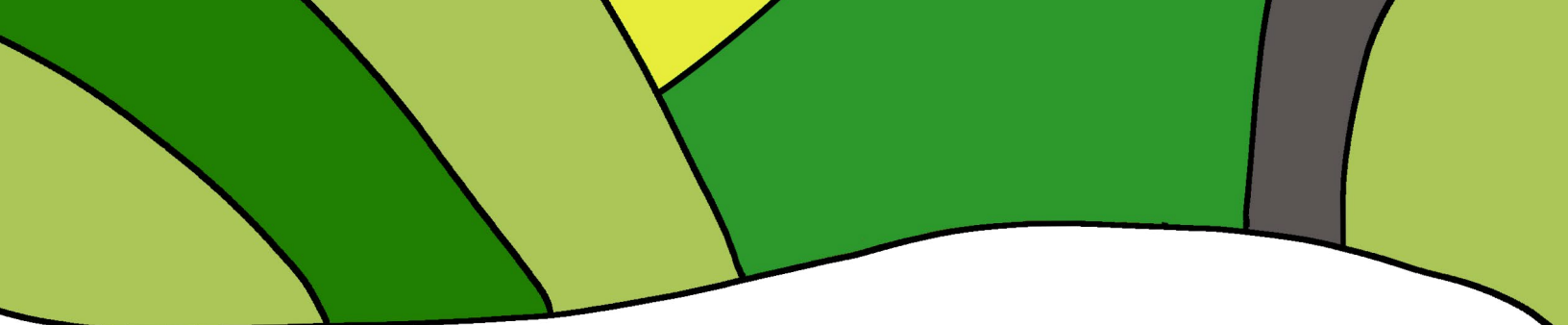
Le partage des compétences⁷

Compétences municipales exclusives :	Compétences partagées avec le provincial :
<ul style="list-style-type: none"> • Transport en commun* • Sécurité incendie • Eau potable et assainissement des eaux • Matières résiduelles (déchets, recyclage, compost) 	<ul style="list-style-type: none"> • Habitation • Réseau routier • Service de police • Aménagement du territoire et urbanisme • Loisir et culture • Parc et espaces verts • Développement économique

*Dans la région métropolitaine de Montréal, c'est l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) qui assure la planification, l'organisation et le financement du transport en commun depuis

6 https://jemepresente.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/organisation_territoriale/BRO_OrganisationMunicipale_2020.pdf

7 https://jemepresente.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/organisation_territoriale/BRO_OrganisationMunicipale_2020.pdf



le 1er juin 2017. De son côté, le Réseau de transport métropolitain (RTM) opère le service de train de banlieue et d'autobus dans les municipalités au nord et au sud de Montréal, sauf à Laval et Longueuil.

Les instances de concertation

Il existe actuellement plusieurs instances de concertation ayant pour but de favoriser la consultation et les échanges entre les différents paliers de gouvernance du Québec.

Table Québec-municipalités (TQM)

Cette instance réunit le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Montréal et la Ville de Québec.

Table Québec-régions (TQR)

Cette instance réunit le MAMH, les MRC, les villes et agglomérations exerçant certaines compétences des MRC, l'Administration régionale Baie-James, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, le Gouvernement de la nation crie et l'Administration régionale Kativik.

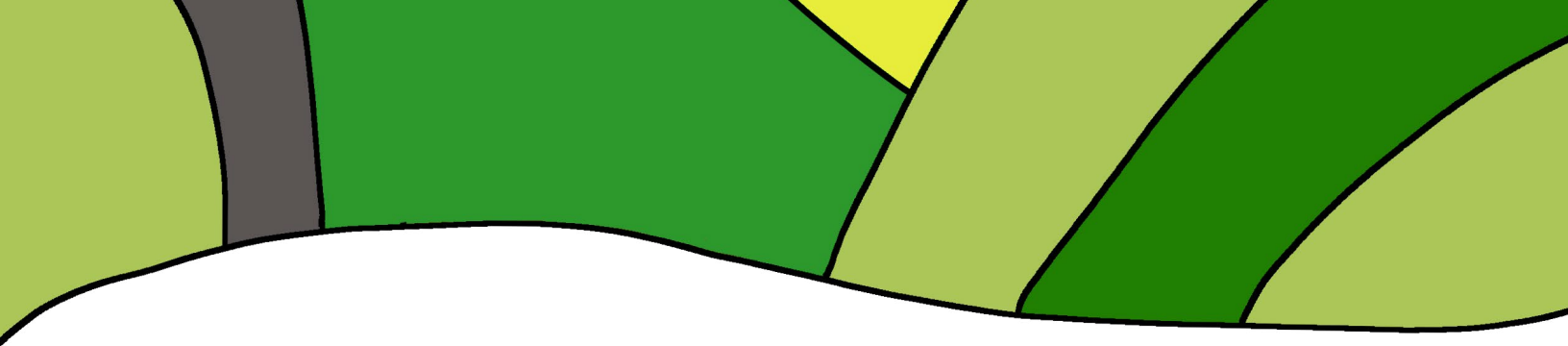
Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement et Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et de développement (TQQMAD)

Ces instances réunissent le MAMH, les ministres responsables des régions faisant partie des communautés métropolitaines et des élus et élues des municipalités qu'elles englobent.

Abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ)

Mises sur pied en 2003, les Conférences régionales des élus avaient pour principale mission de conseiller le gouvernement du Québec sur les enjeux touchant leur région respective et d'implanter les projets qui leur étaient confiés par ce dernier. En 2015, les CRÉ ont été abolies et leurs responsabilités transférées aux MRC. Si elles le souhaitent, ces dernières peuvent désormais se doter d'une instance de concertation régionale et la financer.

Par le biais d'ententes spécifiques avec le gouvernement, les CRÉ disposaient d'un budget pour



financer plusieurs initiatives de groupes communautaires. Après leur disparition, ces groupes se sont tournés vers les MRC, qui n'ont toutefois pas hérité des sommes nécessaires pour répondre aux nombreuses demandes qui leur étaient adressées. Plusieurs organismes ont ainsi perdu une part de leur financement avec l'abolition des CRÉ. En plus d'avoir eu un impact négatif important sur le milieu communautaire, l'abolition des CRÉ démontre une volonté politique du gouvernement provincial de centraliser les pôles de décisions et de sauver des coûts d'administration publique, au détriment de la démocratie.

Des villes aux statuts et aux politiques particulières...

En plus des différents statuts officiels et des compétences municipales qui leur sont accordées, les villes peuvent agir sur des enjeux comme la condition des personnes âgées, la préservation de la biodiversité et l'implication des jeunes dans leur communauté. Pour ce faire, elles peuvent participer à différents programmes et se doter de statuts et de politiques qui démontrent leur volonté de faire de leur municipalité un meilleur endroit où y vivre. Ces programmes peuvent prendre toutes sortes de forme et ont divers origines. Ils peuvent être non-gouvernementaux, comme le statut «Ville amie des monarques» (80 municipalités au Québec), qui provient de la Fondation Suzuki et qui engage la ville à adopter des règlements qui favorisent le bien-être des papillons comme le monarque⁸, ou gouvernementaux, comme la mesure *Stratégies jeunesse en milieu municipal* (11 municipalités), qui provient du gouvernement du Québec dans le cadre de sa *Politique québécoise de la jeunesse 2030* et qui vise à doter les villes participantes d'une politique jeunesse et de mécanismes permettant aux jeunes de prendre part aux décisions politiques de leur communauté⁹.

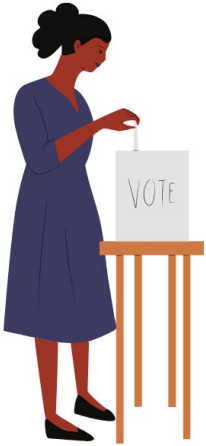
Réflexion...

Tous ces statuts et ces programmes ont-ils réellement un impact sur le bien-être de la population, ou s'agit-il plutôt d'engagements vides sans actions concrètes?

8 <https://fr.davidsuzuki.org/passez-a-laction/agissez-localement/effet-papillon/ville-amie-des-monarques/>

9 <https://umq.qc.ca/dossiers/jeunesse-et-releve-municipale/strategie-jeunesse-2016-2021/>

2- Des enjeux du côté de la participation



Un taux de participation inquiétant

Le taux de participation aux élections municipales est généralement faible et varie d'une région à l'autre. Aux dernières élections (2017), seulement 45 % des personnes ont exercé leur droit de vote¹⁰ en comparaison avec 66,5 % pour les élections provinciales de 2018¹¹. Par ailleurs, lors des élections de 2017, les taux de participation ont oscillé entre 36% et 58% selon les régions ! Le taux de participation aux élections municipales varie énormément également selon l'âge et le genre de la personne, à l'instar des élections fédérales et provinciales.

Des élections sans opposition¹²

Aux élections de 2017, 49 % des maires et mairesses ainsi que 58 % des conseillers et conseillères ont été élus sans opposition. Cette situation est inquiétante puisque ces personnes sont élues sans qu'il y ait de débat sur leurs idées

Plus une municipalité est petite ou éloignée des centres urbains, plus la possibilité est grande que le poste de maire ou de mairesse soit pourvu sans opposition. Toutefois, cette situation s'est également produite dans de plus grandes municipalités, ce qui est d'autant plus préoccupant pour la démocratie.

10 https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/Portrait_Statistique_EG_2017.pdf

11 <https://www.electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr/resultats-sommaire-2018.php>

12 https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/Portrait_Statistique_EG_2017.pdf

Voter ou ne pas voter?

Un aussi faible taux de participation aux élections municipales peut nous faire douter de leur légitimité. Et si les gens ne votaient pas aux élections municipales car, en fait, ça ne servait à rien ou ce n'était pas important? En réalité, plusieurs enjeux peuvent expliquer qu'une personne choisisse de ne pas user de son droit de vote lors des élections municipales.



- Parce qu'aucun candidat ne correspond à leurs valeurs: Il se peut que parmi les personnes qui se présentent aux postes de conseiller ou de maire, aucune ne semble partager nos idées et nos valeurs.
- Par cynisme: certaines personnes pensent que tous les candidats se valent, sont du pareil au même et que voter pour l'un ou pour l'autre ne changera rien.
- Parce qu'ils ne croient pas en la démocratie représentative: certaines personnes jugent que le système politique sur lequel se base les conseils municipaux, soit la démocratie représentative, est antidémocratique contrairement à d'autres formes de démocratie ou d'action plus directes, et refusent de légitimer un tel système. Leur refus est un geste politique.
- Par manque de connaissance: encore trop de personnes ne votent car elles ne comprennent pas les enjeux électoraux, le processus électoral ou encore en raison de leur analphabétisme. C'est d'autant plus vrai aux élections municipales. Si les élections fédérales et provinciales sont très médiatisées, les élections municipales ne reçoivent bien souvent qu'une faible couverture médiatique. Il est donc très difficile d'aller chercher l'information nécessaire pour faire un choix éclairé aux urnes. Par ailleurs, la disparition de nombreux médias locaux et la convergence des médias observés depuis quelques années amplifient la difficulté d'obtenir les connaissances utiles pour voter aux élections municipales. Plusieurs personnes ne se sentent ainsi pas concernées par l'appel aux urnes ou n'y comprennent rien.
- En raison d'une limitation physique: bien que certaines mesures sont mises en place dans les villes pour offrir des services de transport pour aller voter le jour des élections, cela ne permet pas de répondre à tous les besoins particuliers d'accessibilité.

- Impression que les enjeux des municipalités sont plus techniques que politiques¹³: certaines personnes ne voient pas l'intérêt d'aller voter aux élections municipales car elles pensent que cela ne changera rien et que ce n'est pas de la «vraie politique». En effet, elles pensent que les villes gèrent surtout le traitement des déchets et les services d'urgence, alors qu'il y a de nombreux enjeux politiques sur lesquelles elles doivent se pencher, comme l'environnement, la façon de faire leur développement urbain et les valeurs qui orientent les dépenses de leur municipalité.

Réflexion...

Mais, si le manque de participation aux élections municipales était aussi dû à un manque de représentativité au sein des conseils municipaux?

3- Des enjeux sur la représentativité

Discriminations systémiques et sous-représentation

Au Québec, les personnes élues dans les municipalités sont encore aujourd'hui en majorité des hommes blancs de plus de 45 ans. Cette situation reflète bien mal la réalité de la population québécoise. Voyons cela :

Les femmes

Depuis 2005, chaque élection démontre une légère augmentation de la représentation féminine aux conseils municipaux, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire. En effet, aux dernières élections de 2017, 32,3% des personnes élues étaient des femmes alors qu'elles représentent 50,3% de la population du Québec. Au poste de mairesse, la proportion reste très faible à seulement 18,8%. Seulement 35% des conseils municipaux ont atteints la parité. Heureusement, de nombreux organismes travaillent à attirer et à soutenir les femmes en politique municipale.

13 https://plus.lapresse.ca/screens/b53c799e-8ddf-4858-b212-5478fce46f6d__7C__0.html

Les jeunes

Les jeunes sont malheureusement très faiblement représentés aux conseils municipaux, avec en 2017 une proportion de 8,3% d'élus et élues entre 18 et 34 ans, alors que cette tranche d'âge représente 23% de la population du Québec. Il n'y a d'ailleurs eu aucune augmentation depuis l'élection de 2005.

Les personnes racisées et les personnes autochtones

Il existe très peu de données sur la proportion de personnes racisées et de personnes autochtones élues au niveau municipal. Dans le rapport d'une consultation publique en 2020 de la Ville de Montréal, il est mentionné qu'aux élections de 2017 (à Montréal), seulement 14% des personnes candidates se disaient être d'une minorité visible et 1%, soit deux personnes, déclaraient être autochtones. Pourtant, 34% des montréalais sont membre d'une minorité visible. Ce manque de représentativité est dénoncé depuis de nombreuses années à Montréal, mais aussi à la grandeur du Québec.



Réflexion...

Il y a un manque de données sur cette question concernant la participation des personnes racisées et des personnes autochtones dans la vie démocratique municipale. Est-ce que le racisme systémique est en cause?

La démocratie, c'est aussi entre les élections!

La démocratie dépasse la journée des élections ou l'on vote pour les personnes qui vont nous représenter pendant quatre ans. Entre deux élections, on doit rester actives et actifs si l'on veut vivre dans une démocratie qui répond à nos besoins et à nos espoirs. Il existe plusieurs manières pour les citoyens et les citoyennes de faire entendre leur voix.

Impliquez-vous dans un groupe communautaire

De nombreux groupes communautaires offrent des activités d'éducation populaire pour aider les citoyens et les citoyennes à s'approprier les enjeux locaux et régionaux et à se mobiliser pour poser des gestes collectifs dans le but de faire changer les choses.



Participez à la vie démocratique de votre municipalité

Séances du conseil municipal

Toutes les séances du conseil municipal sont publiques, vous pouvez donc y assister pour prendre connaissance des décisions et des dossiers en cours. Vous pouvez également prendre la parole et poser des questions.

Consultations publiques

Une autre façon de faire entendre votre voix est de participer aux consultations publiques sur certains projets ou dossiers de votre municipalité. La consultation publique doit favoriser le dialogue et le partage d'expérience en toute égalité entre les spécialistes et la population.

Comité de quartier

Vous pouvez aussi vous impliquer dans un comité de citoyens ou comité de quartier. Le comité de quartier permet aux citoyens de rassembler leurs voix autour d'un projet commun et de proposer des solutions aux représentants élus, appuyées par des expertises solides. Ce rassemblement offre aux citoyens une capacité d'expression nettement plus forte auprès des instances décisionnelles de la ville.

4- Élections en temps de COVID-19

Depuis un an et demi le Québec, ainsi que toute la planète, est plongé dans une crise sanitaire sans précédent qui a affecté toutes les facettes de notre société. Les élections municipales 2021 se déroulent dans ce contexte particulier et plusieurs dispositions doivent être mises en place afin d'assurer la santé des électrices, des électeurs et de tous les intervenants, mais aussi celle de la démocratie québécoise. Dans cette optique, le gouvernement a adopté la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*, le 25 mars 2021.

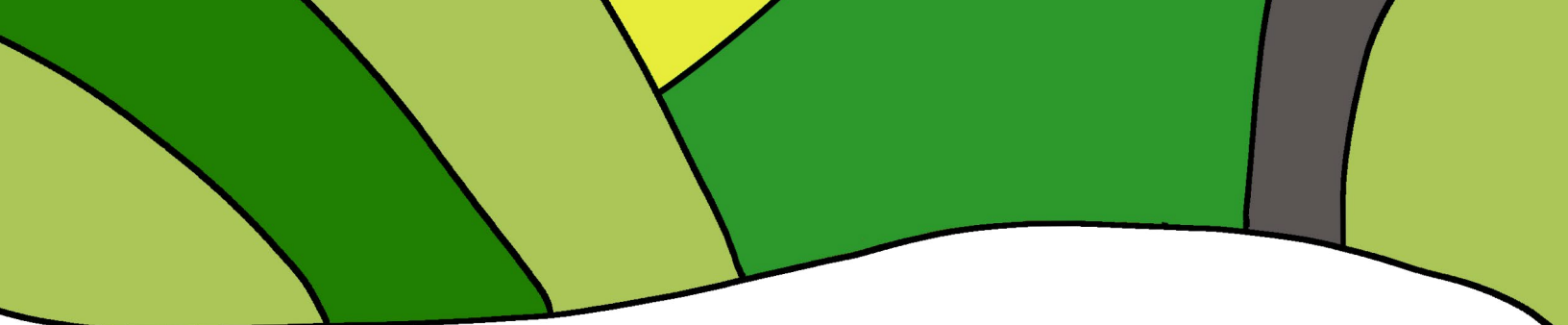


Changements au processus électoral

- Augmentation à 5 le nombre possible de jour de vote par anticipation.
- Il y aura plus de lieux de vote qu'à l'habitude.
- Il n'y aura aucun bureau de vote itinérant (par exemple dans les résidences pour personnes âgées).
- Le vote par la poste sera facilité et accessible à plus de gens : toutes les personnes admissibles au bureau de vote itinérant, les personnes incapables de se déplacer et leur proche aidant résidant à la même adresse, les personnes dont l'isolement lié à la COVID-19 est recommandé ou obligatoire, toutes les personnes âgées de 70 ans ou plus.
- Les électeurs sont encouragés à apporter leur propre crayon (stylo bleu, stylo noir ou crayon de plomb) pour marquer leur bulletin de vote.

Les mesures sanitaires

- Le port du masque en tout temps et la désinfection fréquente des mains est obligatoire.
- L'électeur devra retirer son couvre-visage momentanément à des fins d'identification sur les lieux de vote. Après s'être identifié, il devra le remettre et se désinfecter les mains à nouveau.

- 
- Distanciation physique minimale d'un mètre entre les électeurs en tout temps.
 - Les surfaces de travail et le mobilier utilisé seront désinfectés régulièrement.
 - Les crayons sur place sont utilisés une seule fois ou désinfectés entre chaque utilisation.
 - Des masques de procédure avec visière transparente pour aider à la compréhension des personnes malentendantes, sont prévus pour le personnel électoral.

Un impact positif de la pandémie sur la participation citoyenne!

La pandémie a forcé la création de nouvelles dispositions et il est maintenant possible pour les citoyennes/citoyens de soumettre leurs questions au Conseil de ville par internet, avant la tenue du Conseil. Il est donc plus facile pour les citoyens de s'adresser à leurs élu(e)s. Par exemple, les gens qui ne sont pas disponibles les lundis soirs ou qui ne peuvent se déplacer, peuvent quand même soumettre leurs préoccupations. Même chose pour les personnes qui ne sont pas à l'aise de prendre la parole en public, ils ont maintenant la possibilité de s'exprimer autrement. Cette mesure, qui favorise une plus grande participation citoyenne, peut être appelée à rester même après la pandémie. Parlez-en à vos élu(e)s!

5- Des enjeux actuels importants

Comme il a été mentionné dans la section « Voter ou ne pas voter », le palier municipal suscite moins d'intérêt et reste plutôt méconnu de la part de la population que les autres paliers gouvernementaux. Les citoyennes et les citoyens connaissent souvent plusieurs compétences du provincial et du fédéral, mais se demandent de quels dossiers s'occupent leurs municipalités et sont souvent confus quant au mode de fonctionnement du système municipal. Pourtant, le palier municipal est un gouvernement de proximité ayant des responsabilités importantes et touchant des enjeux qui ont des impacts concrets dans la vie des gens. Par exemple, les choix qu'une ville fait en matière de culture, de loisirs et de parcs peuvent aider à réduire les écarts sociaux. Voici des enjeux importants qu'il faut suivre de près :

Financement des municipalités

La grande majorité des sources de revenus des municipalités et des villes au Québec provient de la taxe foncière. Vient ensuite certains transferts du gouvernement provincial et la tarification des services. Lors du pacte fiscal de 2019 entre les villes et Québec, une somme équivalente à un point de pourcentage de TVQ a été ajoutée aux transferts. Étant donné que les seuls moyens de financement des municipalités dont elles ont le contrôle sont du domaine de la taxation et de la tarification, ce sont encore les personnes vivant en situation de pauvreté qui sont désavantagées puisque ces moyens ne tiennent pas compte des revenus des personnes.

Ce régime fiscal pose également problème au niveau de la protection de l'environnement. Pour augmenter ses revenus, une municipalité doit augmenter le nombre de propriétés et de terrains exploités, parfois au détriment des terres agricoles, des milieux humides et des zones protégées. Imaginons aussi combien il peut être complexe de légiférer sévèrement le développement industriel dans ce contexte.

La réalisation de nouveaux logements sociaux n'est pas non plus favorisée dans ce contexte fiscal, car des projets de construction de condos de luxe sont une meilleure source de revenus à long terme pour une municipalité.

Référence : Eve-Lyne Couturier, *Fiscalité municipale : une réforme nécessaire pour une transition juste*. IRIS, Juin 2021.

Logement



Depuis plusieurs années se dessine une crise du logement qui sévit actuellement dans toutes les régions du Québec. Bien que le logement soit une compétence partagée entre tous les paliers de gouvernement, les villes et les municipalités sont en avant-plan pour mettre en œuvre le droit au logement, en appliquant différentes mesures :

- Elles peuvent fixer un seuil minimal de logements sociaux sur leur territoire ;
- Créer ou bonifier un fonds de développement du logement social ;
- Exercer des pressions sur les gouvernements supérieurs pour du financement ;

- Acquérir des sites pour la réalisation de logements sociaux ;
- Créer des réserves foncières (en expropriant des bâtiments vacants).

Toutefois, comme mentionné plus haut, puisque les municipalités sont financées en majeure partie par la taxe foncière, il est plus avantageux pour elles de favoriser la construction domiciliaire par des promoteurs privés que d'investir dans le logement social.

Les municipalités sont aussi responsables d'assurer la sécurité et la salubrité des logements locatifs sur leur territoire. Elles ont le pouvoir d'adopter des politiques et des règlements sur la salubrité, ce qui leur permet d'appliquer des mesures coercitives contre les propriétaires délinquants.

Environnement et justice climatique

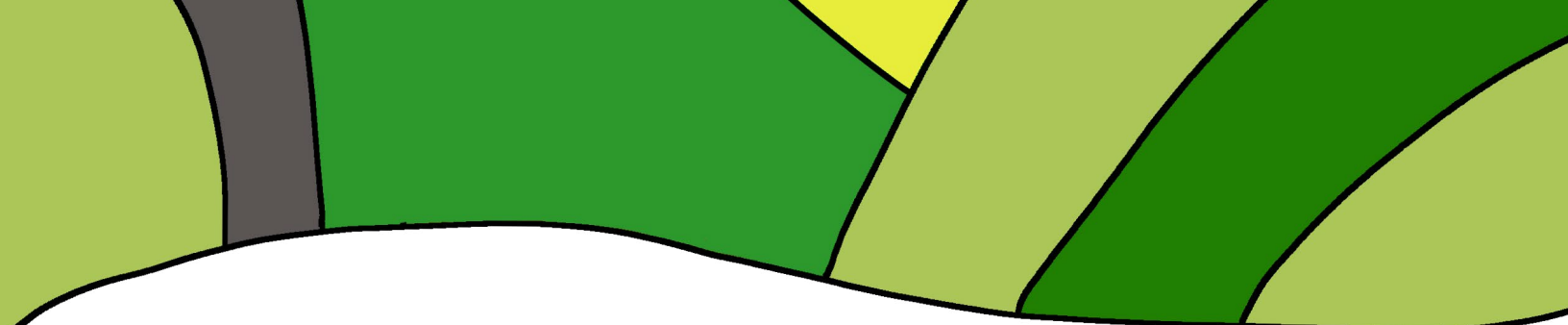
La lutte aux dérèglements climatique est un enjeu très important de cette campagne électorale. En effet, de plus en plus de villes et de municipalités sont affectées par des événements météorologiques extrêmes, elles doivent composer avec les conséquences, protéger leur population et s'adapter. Les municipalités ont par ailleurs un grand pouvoir d'agir pour la protection de l'environnement et la justice climatique.



Elles peuvent par exemple agir sur le secteur du bâtiment, qui est l'un des principaux secteurs d'émissions de GES, en soutenant et en réglementant l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergie renouvelable pour le chauffage. Elles doivent jouer un rôle considérable en visant la carboneutralité du secteur du bâtiment.

Le transport étant leur domaine de compétence, et le secteur le plus polluant au Québec, les villes peuvent notamment améliorer le service de transport en commun et électrifier leur parc d'autobus. Elles doivent développer davantage de rues piétonnes et de pistes cyclables.

Étant donné qu'elles gèrent les matières résiduelles, les municipalités pourraient se doter d'infrastructures de traitements des déchets sans émission de GES et imposer des règles afin de réduire la quantité de déchets des secteurs industriels et commerciaux. Elles ont aussi le pouvoir de bannir les contenants de plastique à usage unique sur leur territoire.



Le pouvoir des municipalités dans l'aménagement du territoire et des infrastructures est grand. Elles doivent protéger davantage de zones naturelles, de milieux humides, de secteurs boisés. Elles peuvent réduire l'étalement urbain et ainsi réduire la pollution par le transport et protéger les zones agricoles.

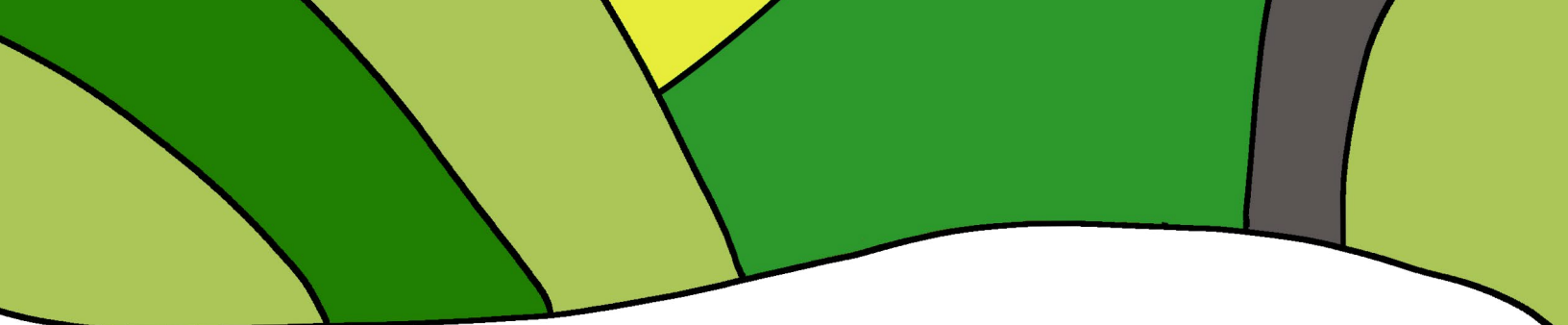
Globalement, la responsabilité des municipalités est d'assurer le bien-être et la sécurité de ses citoyens et citoyennes. En ce sens, si la volonté politique est présente, elles ont le pouvoir de stopper des projets réduisant la qualité de vie et ayant un impact négatif sur l'environnement, ou encore interdire des produits nocifs comme certains pesticides sur leur territoire. Dans les cas contraires de laisser-aller, les citoyennes et citoyens peuvent poursuivre leur municipalité pour omission d'agir.

Pour les citoyens et citoyennes, le palier municipal constitue un bon endroit pour faire entendre leurs préoccupations liées à l'environnement. En effet, il est plus facile de sensibiliser et d'influencer les élus et élues des municipalités que les grosses machines comme les ministères, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et d'autres organismes gouvernementaux. Il y a plusieurs initiatives de mobilisation citoyenne pour placer l'environnement au cœur des élections municipales cette année, comme le mouvement Vire au vert. Vous pouvez visiter leur site web (vireouvert.org) pour connaître davantage de propositions environnementales et vous aider à exprimer à vos candidats et candidates vos préoccupations environnementales.

Droits démocratiques

De plus en plus de villes et municipalités au Québec adoptent des règlements qui restreignent les droits de rassemblement et de manifestation pacifique, et utilisent les forces policières pour les faire respecter. Nous avons vu de nombreux exemples dans les dernières années de brutalité policière et de profilage politique¹⁴. Pourtant ces droits sont garantis par les chartes canadienne et québécoise. De plus, les tribunaux québécois ont récemment reconnu que pouvoir manifester son opposition est essentiel dans une démocratie. Plusieurs groupes de militants questionnent la validité constitutionnelle de ces règlements dans leur municipalité et veulent se mobiliser pour les contester.

14 Le profilage politique est le traitement discriminatoire d'une autorité (un service de police) envers des manifestants à cause de leurs convictions politiques (la cause défendue lors de la manifestation). Par exemple, il y a davantage d'arrestations lors d'une manifestation contre le capitalisme que lors d'une marche contre la violence faite aux femmes, même si les deux mobilisations sont pacifiques.



Les citoyennes et citoyens ont leur mot à dire et veulent se faire entendre. C'est pourquoi il y a un certain mouvement au Québec pour que des municipalités se dotent d'une politique de participation citoyenne. Ce mouvement veut améliorer et actualiser le processus de consultation de la population en demandant de quelle façon les gens veulent prendre part à la démocratie. Comme mentionné dans la section *Élections en temps de COVID-19*, certaines dispositions créées pour s'adapter à la pandémie favorisent une plus grande participation citoyenne et devraient sûrement être appelées à rester. La politique municipale a longtemps été en vase clos et plusieurs scandales ont éclaté dans la dernière décennie. On sent maintenant une volonté de plusieurs villes de mieux écouter et de rétablir les processus de consultation citoyenne. C'est un processus qui reste volontaire pour chaque municipalité, il est donc d'autant plus important de continuer à se mobiliser afin que toutes les municipalités emboîtent le pas.

Transport en commun



Le transport en commun contribue à l'amélioration de l'environnement et à la réduction des gaz à effet de serre. Ce service est essentiel pour permettre aux citoyens et citoyennes de se déplacer pour se rendre au travail, se chercher un emploi, aller à l'école, voir un médecin, visiter leur famille ou encore avoir accès aux loisirs. Il joue également un rôle crucial dans la vie des personnes à faible revenu. Malheureusement, ce sont les premières personnes à devoir renoncer à ce service lorsqu'il y a des hausses de tarifs. Dans certaines municipalités rurales, aucun service n'est même disponible. Et quand il l'est, il n'est pas toujours adéquat. C'est une problématique complexe en milieu rural étant donné la grandeur du territoire et la faible population.

Pour éviter des situations d'exclusion sociale et pour avoir un réseau de transport collectif réellement accessible, les municipalités pourraient geler les tarifs ou même instaurer la gratuité. La tarification sociale est également de plus en plus étudiée et populaire. Elle consiste à moduler les tarifs selon les revenus et les conditions des personnes. Plusieurs municipalités au Québec ont commencé à la mettre en place.

Les municipalités doivent également se préoccuper davantage de l'adaptation des transports collectifs pour les personnes en situation de handicap. Beaucoup d'organismes et de mouvements populaires militent depuis des années pour une meilleure accessibilité au transport en commun.

Un nouvel enjeu vient d'apparaître au niveau de l'accessibilité : certaines villes sont en processus d'enlever ou de ne pas renouveler leur affichage d'horaire dans les arrêts d'autobus. Elles tiennent ainsi pour acquis que tout le monde a un cellulaire avec un forfait de données internet, ce qui peut exclure une certaine partie de la population, comme des personnes âgées et des personnes à faible revenu.

Égalité femme-homme

Encore aujourd'hui, des inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans la société québécoise, tant sur le plan social, économique que politique. Les municipalités étant le palier de gouvernance le plus proche de la population, elles peuvent agir de plusieurs manières pour rendre les milieux de vie mieux adaptés aux besoins spécifiques des femmes et favoriser la participation citoyenne de celles-ci. Divers enjeux liés à l'égalité femme-homme concernent directement les municipalités : le nombre de femmes dans les postes électifs et décisionnels, la conciliation travail-famille, la sécurité des lieux publics, l'adaptation des services et du transport en commun, les besoins des femmes dans l'aménagement du territoire et l'intégration des femmes dans les métiers traditionnellement masculins de la municipalité.



Afin d'établir des balises permettant de favoriser l'égalité femme-homme, plusieurs municipalités du Québec se sont dotées d'une politique d'égalité. Diverses actions découlent de la mise en œuvre d'une telle politique : l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans le plan de développement de la municipalité, la mise sur pied d'une halte-garderie lors de la tenue d'événements, la féminisation des documents, la formation d'un comité Femmes et municipalité, ou encore la modification de l'horaire des services de loisirs et de culture pour favoriser l'accessibilité aux femmes.

Réflexion...

Les politiques d'égalité adoptées par plusieurs municipalités ont-elles eu des impacts concrets? Il serait intéressant de questionner ces municipalités sur les efforts qui sont réellement faits sur le terrain afin d'accorder une plus grande place aux femmes.



6- Les relations entre les municipalités et les organismes communautaires

En tant qu'organisme communautaire autonome, nous sommes souvent appelé.e.s à collaborer avec nos municipalités. Après tout, nous avons des objectifs communs: s'assurer du bien-être de toutes et tous et favoriser une communauté épanouie. Voici quelques pouvoirs que possèdent les municipalités et qui touchent les groupes en action communautaire et les causes qu'ils défendent¹⁵:

- Émettre des règlements qui encadrent les manifestations;
- Créer ou adhérer à des programmes qui visent le bien-être de populations vulnérables comme les personnes âgées et les familles à faible revenu;
- Modifier le zonage sur leur territoire afin de faciliter ou décourager la construction de logements;
- Adopter une politique de participation publique qui favorise la consultation des citoyennes et des citoyens dans les décisions politiques;
- Financer les organismes communautaires qui servent la population sur leur territoire.

Des idées d'actions pour s'impliquer auprès du palier politique municipal et l'influencer:

- Aller rencontrer les personnes élues afin de faire connaître votre organisme ainsi que votre impact sur la communauté;
- Bien comprendre les structures pour s'adresser aux bonnes personnes et être efficaces dans les interventions;
- Créer ou se joindre à un comité de personnes citoyennes afin d'augmenter la concertation citoyenne;
- S'adresser aux instances administratives, qui ont souvent plus d'influence que ce que l'on peut penser, afin qu'elles poussent nos dossiers en notre faveur;
- Profiter du momentum des élections pour faire connaître vos besoins et vos revendications;
- Leur offrir une séance d'informations sur enjeu qui vous concerne.

15 <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2017C13F.PDF>

Attention!

Votre municipalité doit respecter votre autonomie. Cela veut dire qu'elle ne peut siéger sur votre conseil d'administration ni vous demander de reddition de compte trop lourde. Elle doit également respecter la confidentialité des gens qui fréquentent votre organisme¹⁶.

7- Pour mieux connaître les candidats et candidates de votre municipalité

Informez-vous sur les différents partis et sur les candidats et candidates. Pendant la campagne électorale, participez à l'organisation de soirées publiques pour les rencontrer ou allez à celles qui sont organisées. Posez-leur des questions sur les enjeux qui vous préoccupent, par exemple :

- La construction de logements sociaux
- Les problèmes de salubrité dans les logements
- L'accessibilité aux loisirs et à la culture pour tous et toutes
- L'accessibilité à l'ensemble des services de la ville pour tous et toutes
- L'aménagement de parcs, de pistes cyclables et d'espaces verts
- La protection des écosystèmes (berges, marais, boisés, lacs, rivières)
- Le transport en commun
- La participation citoyenne

16 <https://rq-aca.org/wp-content/uploads/2019/12/fiche4-municipalite%CC%81s.pdf>

8- Atelier *Ma participation citoyenne*

Pour avancer dans la discussion, voici une idée d'activité à faire en groupe...

Atelier "Ma participation citoyenne"

Objectif : Prendre conscience de notre pouvoir d'agir

Durée : 30 - 45 minutes

Moyen : Discussion en 4 étapes :

1- Formulaire d'auto-évaluation de ma participation citoyenne.

2- Baguette magique

3- Moyens pour s'y rendre

4- action(s) individuelle(s)



Étape 1 : Formulaire d'auto-évaluation de ma participation citoyenne

*La forme ainsi que le contenu du formulaire ne sont que des propositions, sentez-vous à l'aise de l'améliorer!

** Tempête d'idées qui pourraient être ajoutées? Bénévolat? Implication sur des comités de quartier? Implication dans une campagne électorale? Participer à des débats?

Pour chacun des énoncés suivant, indiquez où se situe votre participation citoyenne

ÉNONCÉ	Oui /À chaque occasion	Souvent	Quelques fois	Une ou deux fois	Non / Jamais
Est-ce que je suis informé-e de l'actualité?					
Est-ce que je sais qui est ma mairesse ou mon maire?					
Est-ce que je sais qui sont les conseiller·ères municipaux de ma municipalité?					
Est-ce que je parle de sujet politique avec mes proches?					
Est-ce que j'ai déjà adressé une question à un·e élu·e municipal?					
Est-ce que j'ai déjà écrit une lettre ouverte?					
Est-ce que j'ai déjà assisté à un conseil municipal?					
Est-ce que j'ai déjà dressé une question durant un conseil de ville?					
Est-ce que je vais voter?					
Est-ce que j'ai déjà signé une pétition sur un sujet qui me touche?					
Est-ce que j'ai déjà participé à une manifestation ?					

À la lumière de tes réponses, te considères-tu comme un citoyen ou une citoyenne impliqué-e dans sa communauté ? Quels sont tes éléments d'implication qui te rendent fier ?

Quels éléments d'implication aimerais-tu améliorer ?

Concrètement, quelle action peut-tu t'engager à faire pour augmenter ta participation citoyenne ?



Étape 2 : Baguette magique

Poser la question suivante aux participants : Imaginons que nous ayons une baguette magique, et que nous ayons la possibilité de changer quelque chose dans notre municipalité. Ça peut être d'améliorer un service, de mettre sur pied un service, de demander un changement dans les réglementations etc. Qu'est-ce que vous changeriez?

Écrire les réponses sur un tableau, gros carton, demander à une personne dans la salle de les prendre en note.

Choisir ensemble une action sur laquelle nous allons nous pencher. (exemple : j'aimerais améliorer le système de transport en commun dans ma ville)

Étape 3 : Moyens

Poser la question suivante aux participants : Que devrait-il se passer pour que ce changement arrive? (exemple avec les transports en commun : augmenter les heures de services, augmenter les points de services, changer tel parcours etc.)

Écrire les réponses sur un tableau, gros carton, demander à une personne dans la salle de les prendre en note.

Choisir ensemble une action sur laquelle nous allons nous pencher

Étape 4 : Action

Que puis-je faire, en tant qu'individu, pour faire avancer ce dossier? (écrire une lettre ouverte, téléphoner au service de transport, parler avec ma ou mon conseiller·e municipal etc.)

Choisir ensemble une action, et si possible démarrer les démarches en groupe. Exemple, demander à un petit groupe de se porter volontaire pour écrire la lettre ouverte, et si ils le veulent nous l'envoyer d'abord et les accompagner dans ce processus, écrire ensemble un message à notre conseiller·e etc.)



Pour en savoir plus :

- Élections municipales 2021 : www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/
- L'organisation municipale au Québec en 2016 : www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/organisation_territoriale/organisation_municipale_2016.pdf
- Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec – Parcours de la candidate : <http://www.reseautablesfemmes.qc.ca/documentation/elections-municipales-2021-par-cours-de-la-candidate/>
- Collectif pour un Québec sans pauvreté - Pauvreté et exclusion sociale - Un outil de réflexion pour intervenir à l'échelle municipale
<https://www.pauvrete.qc.ca/elections-municipales/>
- Directeur général des élections : www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) : www.mamot.gouv.qc.ca/accueil/
- Union des municipalités du Québec (UMQ) : <https://umq.qc.ca>
- Fédération québécoise des municipalités : <https://www.fqm.ca/>
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) : www.frapru.qc.ca
- Ligue des droits et libertés : <http://liguedesdroits.ca/>
- Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes : www.ore-gand.ca/

Pour en savoir plus sur les élections ou pour organiser une activité dans votre organisme, n'hésitez pas à contacter votre Table régionale d'éducation populaire

AGÉPA - Centre- du-Québec

819 795-4441 | info@agepa.qc.ca

www.agepa.qc.ca

**MÉPAC - Saguenay-Lac-Saint-Jean
Chibougamau-Chapais**

418 412-4545 | coordomepac@mepac.net

www.mepac.net

MÉPAL - Lanaudière

450 752-4700 | info@mepal.net

www.mepal.net

RÉPAC-03-12

Québec et Chaudière-Appalaches

418 523-4158 | repac@repac.org

www.repac.org

RÉPAT - Abitibi-Témiscamingue

819 762-3114 | info@lerepat.org

www.lerepat.org

ROÉPAM - Mauricie

819 379-2889

roepam.mauricie@gmail.com

**Table des groupes populaires -
Côte-Nord**

418 589-2809

table@groupepopulaires.org

TROVEP de l'Estrie

819 566-2727 | trovepe@gmail.com

www.trovepe.com

TROVEP de la Montérégie

450 443-9330 | jtrovepm@syndicatdechamplain.com

www.trovepm.org

TROVEP de Montréal

514 527-1112 | coordo@trovepmontréal.org

www.trovepmontréal.org

TROVEP de l'Outaouais

819 771-5862

coordination.trovepo@outlook.com

www.trovepo.org

mepacq

